



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE
MARDI 6 JUILLET 2021

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue en visioconférence le sixième jour du mois de juillet 2021 à 19 h 30, à laquelle sont présent(e)s :

monsieur Claude Leroux, maire;
monsieur Pierre Bisaillon, conseiller n°1;
monsieur Marc Chalifoux, conseiller n°2;
madame Carol Rivard, conseillère n°3;
monsieur Léo Quenneville, conseiller n°4;
madame France Desroches, conseillère n°5;
monsieur Denis Thomas, conseiller n°6;

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur le maire Claude Leroux.

Est également présente :

Madame Edith Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Trois (3) personnes sont présentes virtuellement.

1. Résolution # 2021-07-250
OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 6 juillet 2021 à 19 h 38.

✂ ADOPTÉE ✂

2. Résolution # 2021-07-251
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisaillon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

D'adopter l'ordre du jour, en ajoutant les points 6.7 et 7.13, tel que décrit ci-dessous, et en laissant le point varia ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Présentation de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 8 juin 2021;
4. Approbation du procès-verbal du 29 juin 2021;
5. Finances
 - 5.1 Liste des comptes à payer;
 - 5.2 Dépôt des rapports des dépenses selon le règlement # 407-2021;
6. Affaires ajournées :
 - 6.1 Prolongement de l'entente d'aide financière aux participants du Hockey mineur de Beaujeu et du Club de patinage artistique de Napierville pour 2021;
 - 6.2 Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu;
 - 6.3 Ouverture du gymnase dès le 12 juillet 2021 pour la programmation des cours;
 - 6.4 Avis de motion en vue de la modification du règlement 344-2016 établissant les règles de fonctionnement et conditions d'utilisation de la bibliothèque;
 - 6.5 Vente pour défaut de paiement des taxes;
 - 6.6 Entente de gestion des animaux nuisibles et de la capture et gestion des chiens errants;
 - 6.7 Facturation - municipalité de Napierville;
7. Affaires nouvelles :
 - 7.1 Avis de réserve;
 - 7.2 Demande de dérogation mineure au 106, 60^e Avenue;
 - 7.3 Loyer pour local du club optimiste à l'église;
 - 7.4 Accompagnement – gestion de la vidange des boues de la station d'épuration;
 - 7.5 Contrat de tonte de pelouse au parc André-Gagnon et au Blockhaus;
 - 7.6 Transfert budgétaire;
 - 7.7 Achat caméra de surveillance;
 - 7.8 Dépôt du procès-verbal du Comité intermunicipal de sécurité incendie;
 - 7.9 Démission des employés 32-0004 et 32-0005;
 - 7.10 Ouverture de trois postes de pompier à temps plein en garde interne;
 - 7.11 Abrogation de la résolution 2021-06-220;
 - 7.12 Essais de performance sur équipement incendie.
 - 7.13 Interdiction de stationnement sur la 64^e Avenue (côté sud);
8. Varia;
9. Rapports mensuels des services;
10. Correspondance;
11. Période de questions;
12. Certificat de crédits suffisants;
13. Prochaine assemblée;
14. Clôture et levée de l'assemblée.

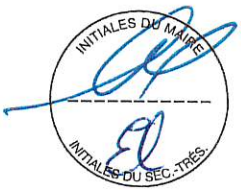
∞ ADOPTÉE ∞

3. Résolution # 2021-07-252

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUIN 2021

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021 soit adopté étant en tout point jugé conforme.

∞ ADOPTÉE ∞

4. Résolution # 2021-07-253

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 JUIN 2021

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2021 soit adopté étant en tout point jugé conforme.

∞ ADOPTÉE ∞

5.1 Résolution # 2021-07-254

LISTE DES COMPTES À PAYER

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 1^{er} juin 2021 au 30 juin 2021 dont le montant est de 97 143,70 \$.

∞ ADOPTÉE ∞

5.2 Résolution # 2021-07-255

DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES

Dépôt des rapports des dépenses du mois de juin autorisées par les fonctionnaires conformément au chapitre 3 du règlement 407-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégations de dépenses.

∞ ADOPTÉE ∞

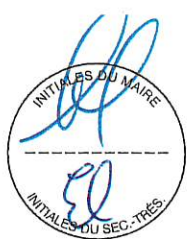
6.1 Résolution # 2021-07-256

PROLONGEMENT DE L'ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE AUX PARTICIPANTS DU HOCKEY MINEUR DE BEAUJEU ET AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE NAPIERVILLE POUR 2021

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec le Hockey mineur de Beaujeu (HMB) et le Club de patinage artistique (CPA) de Napierville (résolution 2016-04-78) est maintenant échue;

CONSIDÉRANT la demande du HMB et du CPA de prolonger l'entente de 2016 pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE par cette entente, la municipalité s'engage à verser une aide financière de 140 \$ par patineur résidant dans la municipalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil accepte de prolonger l'entente d'aide financière de 2016 avec le Centre sportif régional groupe DPJL pour une année supplémentaire soit celle de 2021.

∞ ADOPTÉE ∞

6.2 Résolution # 2021-07-257

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DU HAUT-RICHELIEU

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix renouvelle son adhésion annuelle à la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu au coût de 172,46 \$ (taxes incluses).

∞ ADOPTÉE ∞

6.3 Résolution # 2021-07-258

OUVERTURE DU GYMNASÉ DÈS LE 12 JUILLET 2021 POUR LA PROGRAMMATION DES COURS

CONSIDÉRANT le plan de déconfinement du gouvernement provincial en cours;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite autoriser les activités supervisées au gymnase;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil accepte de rendre accessible son gymnase dès le 12 juillet 2021 pour les cours programmés, tels que karaté et entraînement en salle.

QUE les responsables d'activités maintiennent en tout temps les mesures sanitaires et s'assurent que les produits de désinfections soient disponibles pour leurs participants.

∞ ADOPTÉE ∞

6.4 Résolution # 2021-07-259

AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT # 414-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 344-2016 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LUCILE-LANGLOIS-ÉTHIER



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Le conseiller, monsieur Denis Thomas, par la présente,

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement # 414-2021;
- dépose le projet de règlement # 414-2021 intitulé Règlement # 414-2021 modifiant le règlement # 344-2016 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale Lucile-Langlois-Éthier.

∞ ADOPTÉE ∞

6.5 Résolution # 2021-07-260

AUTORISATION VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

CONSIDÉRANT la vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes qui aura lieu le 21 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

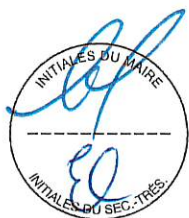
Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix inscrive les propriétés ci-dessous décrites :

Municipalité	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
Cadastre officiel	Paroisse de Saint-Valentin
Circonscription foncière	Saint-Jean-sur-Richelieu
Commission scolaire	Commission scolaire des Hautes-Rivières

Nom/prénom/ adresse	Numéro de matricule	Taxes municipales	Taxes scolaires	Numéro de lot
Arcand, Benoit 1377, 93 ^e Avenue	2203 11 5808 04	1 215,44 \$	278,90 \$	-
Arcand, Benoit 1375, 93 ^e Avenue	2203 11 5808 03	398,73 \$	102,89 \$	-
Berniky, Lionel 39 ^e Avenue	2096 60 2500	101,90 \$	121,12 \$	5 986 145
Gougeon, Luc 121, 1 ^{re} Rue	2399 13 4088	4 623,76 \$	312,47\$	5 985 805
Lecompte, Sylvain 13, rue Arseneault	2304 38 6420	744,05 \$	13,46 \$	5 985 549
Loiselle, Gaston 33 ^e Avenue	2095 56 1249	210,31 \$	5,63 \$	5 986 174
Mailloux, Daniel 33, 33 ^e Avenue	1995 73 8729	4 698,74 \$	905,21 \$	5 986 224
Paré, Kim 65, rue Chénard	2304 25 6090	3 182,80 \$	384,60 \$	5 985 618
Pinsonneault, Gaetan 66, 64 ^e Avenue	2198 78 3375	4 325,25 \$	252,69 \$	5 986 393
Robillard, Francis 47, 96 ^e Avenue	2303 07 3334	2 287,73 \$	929,49 \$	5 985 641



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Municipalité	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
Cadastre officiel	Paroisse de Saint-Valentin
Circonscription foncière	Saint-Jean-sur-Richelieu
Commission scolaire	Commission scolaire Riverside

Nom/prénom/ adresse	Numéro de matricule	Taxes municipales	Taxes scolaires	Numéro de lot
Provost, Patrice 40, rue St-Maurice	1792 35 4510	2 831,92 \$	317,47 \$	5 986 805
Whyte-Green, Mary 30, rue Boissonnault	1792 15 4025	1 598,93 \$	57,90 \$	5 986 769

œ ADOPTÉE œ

6.6 Résolution # 2021-07-261

ENTENTE DE GESTION DES ANIMAUX NUISIBLES ET DE LA CAPTURE ET GESTION DES CHIENS ERRANTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité constate plusieurs animaux nuisibles à la sécurité des personnes ou des biens sur les propriétés publiques ou dans les cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite que la capture d'animaux nuisibles et de chiens errants se fasse dans le respect des lois en vigueur;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyé du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal autorise le maire, monsieur Claude Leroux, et la directrice générale, madame Edith Létourneau, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix le contrat, tel que présenté, de trappage d'animaux nuisibles et capture et gestion des chiens errants avec S.G. Services. Le tout en conformité avec les lois et règlements en vigueur en la matière. Cette entente aura une durée d'un an à partir de la signature de l'entente, et ce, pour un montant total de 2 000 \$ taxable, payable en deux versements.

œ ADOPTÉE œ

6.7 Résolution # 2021-07-262

MAINTIEN DE LA RÉSOLUTION – FACTURATION À NAPIERVILLE

CONSIDÉRANT la résolution # 2021-02-033 de la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE par cette résolution la municipalité de Napierville réitère son offre de 21 961,11\$ pour les 16 factures numéros 20147, 20148 et 20150 à 20163;

CONSIDÉRANT QUE le règlement # 389-2020 établissant les tarifs pour divers services rendus par la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix est basé sur les coûts d'exploitation de la municipalité et que celle-ci ne peut offrir un service à l'externe à moindre coût que ce que payent ses propres citoyens.

CONSIDÉRANT QU'une offre totalisant 47 021,72 \$ au lieu de 68 021,72 \$ pour les 16 factures numéros 20147, 20148 et 20150 à 20163 avait été transmise à la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

municipalité de Napierville par le biais de la résolution # 2020-12-280 afin de régler le litige;

CONSIDÉRANT QUE les factures numéros 20328 et 20330 à 20333, qui ont été mises en attente d'un règlement de la situation, ont été facturées le 28 avril 2021. Celles-ci s'ajoutent aux factures remises à Napierville portant la somme des factures à 93 324,11 \$ (montant sans entente);

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité incendie relativement à ce dossier;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal maintient la facturation de 93 324,11 \$ à Napierville pour les services ayant été livrés sur le territoire de Saint-Blaise-sur-Richelieu.

QUE le conseil municipal reste ouvert à une entente entre les parties, comme discuté lors de la réunion à la MRC le 5 août 2020 afin de régler le litige. À défaut d'une entente, la contre-offre présentée à la résolution # 2020-12-280 ne sera plus applicable.

✎ ADOPTÉE ✎

7.1 Résolution # 2021-07-263

AVIS D'IMPOSITION D'UNE RÉSERVE AUX FINS PUBLIQUES SUR LE LOT 5 985 175 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT les pouvoirs de la municipalité concernant l'acquisition d'immeuble, de gré à gré ou par expropriation, à toute fin municipale;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus à la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix de voir à une saine planification de son territoire et la capacité municipale d'imposer, pour ce faire, une réserve pour cette fin municipale;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'imposer une réserve aux fins publiques sur le lot 5 985 175 du cadastre du Québec, aux fins de vérification de la faisabilité de l'implantation d'une école et le prolongement de rues;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE la municipalité impose un avis de réserve publique pour fins de vérification de la faisabilité de l'implantation d'une école et le prolongement de rues sur le lot 5 985 175 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Jean.

QUE l'étude Dunton Rainville sencrl soit mandatée pour effectuer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, les procédures d'imposition de cette réserve, et ce, en conformité avec les exigences de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24);

✎ ADOPTÉE ✎



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

7.2 Résolution # 2021-07-264

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE EN VUE DE PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UN AGRANDISSEMENT DU GARAGE DÉTACHÉ EXISTANT SUR LE LOT 5 985 981 AU 106, 60^E AVENUE

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande visant le lot 5 985 981 situé au 106, 60^e Avenue;

ATTENDU QUE la demande n° 2021-04, formulée le 13 mai 2021, ayant pour effet de permettre : l'implantation d'un agrandissement du garage existant de type résidentiel empiétant dans la cour avant alors que l'article 5.5 du Règlement de zonage # 231-2006 précise que tout bâtiment accessoire à l'habitation doit être érigé dans la cour arrière et les cours latérales;

CONSIDÉRANT QU'il y a absence de préjudice face aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement projeté respectera la marge avant et la marge latérale;

CONSIDÉRANT QU'il y a respect des objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'approuver cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public relatif à cette demande a été publié le 16 juin 2021 comme prévu par la loi;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure, à l'effet de permettre l'implantation d'un agrandissement du garage existant de type résidentiel empiétant dans la cour avant alors que l'article 5.5 du Règlement de zonage # 231-2006 précise que tout bâtiment accessoire à l'habitation doit être érigé dans la cour arrière et les cours latérales.

∞ ADOPTÉE ∞

7.3 Résolution # 2021-07-265

LOYER POUR LOCAL DU CLUB OPTIMISTE À L'ÉGLISE

ATTENDU QUE le Club Optimiste utilise un local au sous-sol de l'église Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

ATTENDU QUE le loyer est de 100 \$ par mois pour un total de 1 200 \$ par an;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil autorise le paiement du loyer à la Fabrique de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix de 1 200 \$ pour l'année 2021 pour l'utilisation du sous-sol par le Club Optimiste.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

ADOPTÉE

7.4 Résolution # 2021-07-266

ACCOMPAGNEMENT – GESTION DE LA VIDANGE DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION

ATTENDU QUE la nécessité de vidanger la cellule n° 4 de la station d'épuration;

ATTENDU QUE l'offre de service comprendra la préparation d'un plan de travail et la rédaction des plans et devis, la sélection et l'engagement des entrepreneurs, la surveillance des travaux et la rédaction du rapport final;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

Soumissionnaire	Plans et devis et rapport	Surveillance	Total (avant taxes)
Nordikeau	4 690 \$	3 775 \$ / 4 visites	8 471 \$
Assisto	5 500 \$	850 \$ / visite (3 400 \$ / 4 visites)	8 900 \$ (estimé pour 4 visites en surveillance)
Avizo	--	--	16 400 \$

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE
MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service du plus bas soumissionnaire conforme soit la firme Nordikeau au coût de 8 471 \$ avant taxes.

QUE les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2021 soient puisées à même le poste budgétaire « Fonds-boues » (immobilisation).

ADOPTÉE

7.5 Résolution # 2021-07-267

CONTRAT DE TONTE DE PELOUSE AU PARC ANDRÉ-GAGNON ET AU BLOCKHAUS DE LA RIVIÈRE-LACOLLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les offres suivantes :

	Blockhaus de la Rivière-Lacolle	Parc André- Gagnon	TOTAL (avant tx)
Gazon Olivier Lenoir	925 \$	1 250 \$	2 175 \$
Les Entretien MV	750 \$	1 200 \$	1 950 \$

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE
MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE le conseil octroi le contrat à l'entreprise Les Entretiens MV au coût total avant taxes de 1 950 \$ pour la coupe des pelouses au parc André-Gagnon et au blockhaus de la Rivière-Lacolle pour la saison 2021.

✎ ADOPTÉE ✎

7.6 Résolution # 2021-07-268 **TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

CONSIDÉRANT les dépenses non prévues pour la réparation de la clôture du terrain de balle et l'ajout de paillis dans les parcs;

CONSIDÉRANT les dépenses de peinture pour le soccer et l'installation de filet au terrain de balle;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil autorise le trésorier adjoint, monsieur Marc Chalifoux jr, à transférer 4 718 \$ du poste budgétaire 02-70190-951 « Roulement achat et fournitures loisirs » vers le poste budgétaire 02-70150-522.

✎ ADOPTÉE ✎

7.7 Résolution # 2021-07-269 **ACHAT DE CAMÉRA DE SURVEILLANCE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite ajouter une surveillance caméra à l'entrepôt municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition d'équipement pour le montage d'un système de caméra aux coûts de 172,86 \$ (avant taxes) d'Amazon et de 17,05 \$ (avant taxes) de Staples.

QUE l'installation soit effectuée par notre personnel municipal.

✎ ADOPTÉE ✎

7.8 Résolution # 2021-07-270 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Dépôt du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2021 du Comité sécurité incendie.

✎ ADOPTÉE ✎



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

7.9 Résolution # 2021-07-271

DÉMISSION DES EMPLOYÉS 32-0004 ET 32-0005

Le conseil municipal prend acte de la démission de l'employé 32-0004 effective le 25 juin 2021 et de celle de l'employé 32-0005 effective le 1^{er} juillet 2021.

∞ ADOPTÉE ∞

7.10 Résolution # 2021-07-272

OUVERTURE DE TROIS POSTES « POMPIER TEMPS PLEIN PERMANENT EN GARDE INTERNE »

CONSIDÉRANT les démissions qui laissent les deux postes temps plein de garde interne (40 heures) vacants;

CONSIDÉRANT la proposition du Directeur incendie soumise au Comité sécurité incendie qui en a fait la recommandation lors de la réunion du 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE les deux postes temps plein à 40 heures semaine seront remplacés par les trois postes temps plein à 29 heures (en moyenne);

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil ouvre trois postes de pompier temps plein permanent en garde interne d'une moyenne de 29 h par semaine au salaire de 20,40 \$.

QU'un poste temps plein est défini comme un poste de vingt heures et plus de garde interne par semaine.

∞ ADOPTÉE ∞

7.11 Résolution # 2021-07-273

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2021-06-220

CONSIDÉRANT la résolution 2021-06-220;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du Comité intermunicipal de sécurité incendie du 30 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil abroge la résolution 2021-06-220.

∞ ADOPTÉE ∞



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

7.12 Résolution # 2021-07-274

ESSAIS DE PERFORMANCE SUR ÉQUIPEMENT INCENDIE

CONSIDÉRANT la soumission n° 9727 reçue de l'entreprise L'Arsenal au coût 2 901,25\$ (avant taxes) pour les services d'essais de performance sur place avec unité de service mobile avec rapport complet de chacun des tests;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal accepte la soumission n° 9727 de L'Arsenal au coût de 3 335,71 \$ avec taxes.

✎ ADOPTÉE ✎

7.13 Résolution # 2021-07-275

INTERDICTION DE STATIONNEMENT – 64^E AVENUE (CÔTÉ SUD)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu des demandes écrites et verbales relatives à la difficulté de circuler sur la 64^e Avenue lorsque des véhicules sont stationnés de part et autre de la rue;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée par la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal interdit dorénavant le stationnement de véhicule, en tout temps, sur le côté sud de la 64^e Avenue, entre les rues Des Noyers et à 102 mètres de la 63^e Avenue.

QU'un avis soit transmis aux résidents afin de faire la collecte des matières résiduelles uniquement du côté sud.

✎ ADOPTÉE ✎

8. VARIA

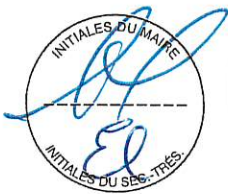
9. RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède au dépôt des rapports mensuels des services incendie, de loisirs et événement, d'urbanisme et de la voirie.

10. CORRESPONDANCE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

12. CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2021-07-254, 2021-07-255, 2021-07-256, 2021-07-257, 2021-07-261, 2021-07-263, 2021-07-265, 2021-07-266, 2021-07-267, 2021-07-268, 2021-07-269, 2021-07-272, 2021-07-274.

Edith Létourneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière .

13. PROCHAINE ASSEMBLÉE (17 AOÛT 2021)

Sous condition des consignes sanitaires, la séance du 17 août 2021 se déroulera au Centre Paulinoix en présentiel.

14. Résolution # 2021-07-276

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 20 h 11.

Claude Leroux
Maire

Edith Létourneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, , maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE EXTRAORDINAIRE LUNDI 19 JUILLET 2021

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue en visioconférence le dix-neuvième jour du mois de juillet 2021 à 14 h 00, à laquelle sont présent(e)s :

monsieur Claude Leroux, maire;
monsieur Marc Chalifoux, conseiller n° 2;
monsieur Léo Quenneville, conseiller n° 4;
monsieur Denis Thomas, conseiller n° 6;

Absences : Mesdames France Desroches et Carol Rivard, conseillères, et monsieur Pierre Bisailon, conseiller.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur le maire Claude Leroux.

Est également présente :

Madame Edith Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Une (1) personne est présente virtuellement.

AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été notifié par courrier à chacun des membres du conseil le jeudi 15 juillet 2021.

1. Résolution # 2021-07-277

OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du 19 juillet 2021 à 14 h 14.

∞ ADOPTÉE ∞

2. Résolution # 2021-07-278

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

Considérant le nombre de conseillers absents, le point varia est retiré.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Présentation de l'ordre du jour;
3. Affaires nouvelles :
 - 3.1 Embauche d'un employé au poste de manœuvre aux travaux publics;
4. Varia (RETIRÉ);
5. Période de questions (sur les points de l'ordre du jour);
6. Levée de l'assemblée.

✎ ADOPTÉE ✎

3.1 Résolution # 2021-07-279

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AU POSTE DE MANŒUVRE AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la vacance du poste de Manœuvre aux travaux publics depuis le 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche du comité des entrevues qui se sont déroulées le 14 juillet 2021;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyé du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix procède à l'embauche de monsieur Kevin Bergeron-Gaudreault à titre de manœuvre aux travaux publics.

QUE la rémunération soit selon la lettre de confirmation d'embauche.

QU'une période de probation de six (6) mois travaillés débute le 2 août 2021, date d'entrée en poste de monsieur Kevin Bergeron-Gaudreault.

✎ ADOPTÉE ✎

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

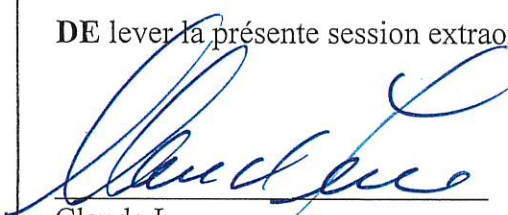
5. Résolution # 2021-07-280

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

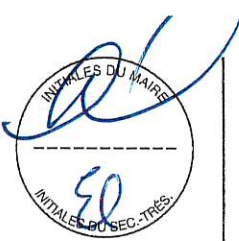
Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session extraordinaire à 14 h 15.


Claude Leroux
Maire


Edith Létourneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Je, Charles Fauriol, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.